

Assurance-chômage—Loi

l'objet d'une enquête spéciale, et, de ce nombre, 70 p. 100 à peu près sont rejetés parce qu'ils ne remplissent pas les conditions. Cela représente beaucoup de travail et beaucoup de responsabilités.

On pourrait demander aux Canadiens de dénoncer les abus qu'ils connaissent, mais ils ne semblent guère apprécier la perspective de prendre cette responsabilité. J'ai dit à mes commettants que, s'ils me dénonçaient des abus, je veillerais à ce que les mesures qui s'imposent soient prises. On ne m'a signalé qu'un cas en 16 mois. Par contre, bien des chômeurs m'ont dit se trouver dans la plus grande détresse parce que la Commission d'assurance-chômage était trop dure et qu'elle était même allée jusqu'à demander à des chômeurs de renvoyer les prestations versées.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Philbrook: Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai déclaré qu'il était 6 heures, je disais combien les fonctionnaires de l'assurance-chômage étaient sévères, allant parfois jusqu'à demander le remboursement de prestations. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a signalé, je pense, que cela ne devrait pas être permis. Lorsqu'il s'agit d'un paiement en trop versé par le gouvernement, il ne devrait pas être permis de demander un remboursement, mais lorsqu'il s'agit d'un montant dû à un prestataire, il est tout simplement logique, je pense, que le versement soit permis. Donc, je suis partiellement d'accord avec lui sur ce point.

Dans nos rapports avec les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, mon personnel et moi-même les avons trouvés raisonnables et empressés. Ils ont une tâche difficile, notamment quand ils doivent décider si un chômeur cherche sincèrement à trouver un emploi. Néanmoins, certains critiques se plaignent que la période de gains donnant droit aux prestations d'assurance-chômage devrait être plus longue et la période de prestations plus courte. Je me demande jusqu'à quel point le travailleur peut décider du temps où il demeurera en chômage.

Certains critiques prétendent que les prestataires devraient être tenus d'accepter n'importe quel emploi n'importe où au Canada. Il y aurait peut-être lieu d'apporter certaines restrictions à cet égard mais des décisions aussi rigoureuses pourraient bouleverser la carrière de certains salariés, déraciner leur famille et aboutir à un gaspillage de ressources humaines au Canada. Cela pourrait également devenir très antidémocratique pour notre société.

L'an dernier l'exemple typique du prestataire qui fraudait le régime était le jeune hippie aux longs cheveux antisocial et démissionnaire. Cette année, on parle de gens plus respectables, d'un certain âge, qui aiment à travailler par intermittence, des ménagères, d'autres catégories de travailleuses, des travailleurs saisonniers, des étudiants de tout âge et ainsi de suite. Ce sont souvent des personnes qui continueraient de travailler si elles en avaient la possibilité, mais qui ont besoin d'une aide temporaire et qui la méritent. Toutefois, il n'y a pas de doute que là aussi il existe des possibilités d'abus, qu'il faut décourager.

Les dispositions relatives aux congés de maladie et de maternité n'ont pas non plus échappé aux critiques. Parce

que notre époque se veut plus humaine, parce qu'il n'existe pas d'autre assurance-maladie et parce que les femmes, mariées ou non, ont droit de combiner vie de famille et carrière, ces dispositions sont valables. Mais elles aussi prêtent à abus et exigent une surveillance étroite. A ce propos, comme mon collègue le député de Peel-Dufferin-Simcoe (M. Milne) l'a signalé récemment, les dispositions relatives à la grossesse doivent être aussi souples que possible. Les femmes sont parfois déroutantes, même pour les spécialistes en médecine.

Toute tentative pour aider les gens ouvre une nouvelle voie aux abus. Aucun d'entre nous ne cherche à défendre les tricheurs et les parasites. Tous nous reconnaissons l'importance du principe de l'actualité de ce régime, pour autant que la chose est possible avec un objectif mobile, avec un taux de chômage qui varie sans cesse. Tous nous exhortons le ministre à rendre le régime aussi rigoureux que faire se peut, à préserver l'éthique du travail et à épargner l'argent des contribuables. Cependant, ce qui est peut-être aussi important, sinon plus, pour toute cette question de l'embauche au Canada, c'est d'arriver à ce que Main-d'œuvre Canada et l'entreprise privée collaborent plus efficacement pour rapprocher les chômeurs des vacances à combler.

Nous espérons tous que les Canadiens sauront faire preuve de sagesse, de tolérance et de sérieux dans leurs efforts pour assurer la bonne marche de cet excellent régime. Nous ne saurions nous satisfaire indéfiniment de palliatifs. Cependant, nous devons voir à mettre de l'ordre dans les programmes du gouvernement comme le régime d'assurance-chômage. C'est parce que le bill C-69 constitue un pas dans la bonne voie que je l'appuierai.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, aucun autre débat ne revêt une aussi grande importance pour ma région que celui qui porte sur le chômage et sur les prestations versées aux chômeurs, car aucune autre région du pays n'est aussi durement accablée par le chômage et le sous-emploi que la région de l'Atlantique. Les députés de cette région doivent donc, par devoir envers leurs commettants, examiner aussi attentivement que possible toutes les propositions émanant du gouvernement ayant trait à la loi en la matière pour les comparer avec ce qui existait déjà et avec les recommandations du parti auquel j'appartiens, pour voir si l'on peut trouver des solutions aux problèmes qui assaillent notre pays.

Il serait certes difficile pour notre parti de se montrer aussi dénué de conscience et de compassion à l'égard des pauvres, des non-privilegiés et des chômeurs de chez nous que le gouvernement s'est révélé l'être avec ses propositions modificatrices de la loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il n'est absolument pas question que j'appuie les modifications que la Chambre est invitée à apporter à la loi, et je vais me prononcer contre ces propositions et m'y opposer de toutes les façons possibles.

A qui nous en prenons-nous dans ce projet de loi? Ce qui est sûr, c'est que nous nous en prenons aux personnes de 65 ans et plus. C'est vraiment tout à l'honneur du gouvernement actuel que de les considérer comme improductifs dans notre société et de les rayer de sa liste de paye. Il faut une fameuse dose de mesquinerie pour souscrire à ce programme. C'est certainement un moyen très efficace de réduire un déficit de 2 milliards de dollars. On s'en prend aux 5,000 personnes de 65 ans et plus qui font encore partie de la population active et qui veulent continuer d'en faire partie. A mon sens, ces personnes ont pleinement droit à ces prestations, certes comme n'importe quelle autre catégorie de citoyens.